



Bulletin Officiel

N°6534 Mercredi 02 Février 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-

2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QNB TUNISIA

11

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

QNB TUNISIA

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/01/2022)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2021

- SICAV AVENIR
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2021, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

Dans le cadre du prospectus, la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « STA » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Monsieur Nouri CHAABANE, actionnaire de référence de la STA détenant 41,83% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;

- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la STA.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 16/12/2021, son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal dix (10) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Le Conseil de la Bourse a, en outre, pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de la STA de mettre en place un contrat de liquidité portant sur 0,510 MDT et recommande vivement l'augmentation de ce montant pour le porter au moins à 1,0 MDT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse BNA Capitaux a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 17,000 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- ✓ Accéder à de nouvelles sources de financement visant l'amélioration du coût de ses ressources ;
- ✓ Garantir la liquidité des titres de la société ;
- ✓ Accroître la notoriété de la société auprès de ses clients et de ses fournisseurs ;
- ✓ Bénéficier de l'avantage fiscal en réduisant le taux d'imposition de 35% à 20%.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 28/07/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « STA » tenue le 28/07/2021 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour décider les modalités de cette opération.

Actions offertes au public :

L'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **600.000 actions** d'une valeur nominale de 10 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **30%** du capital social actuel dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **480 000 actions** représentant **80%** de l'offre au public et **24%** du capital de la STA au prix de 17,000 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **120 000 actions**, représentant **20%** de l'offre au public et **6%** du capital social de la STA auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 002 DT, centralisé auprès de la BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

Siège social : Z.I.Borj Ghorbel, la nouvelle médina, 2096 Ben Arous

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable :

La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10 août 1995 tel que modifié par les arrêtés du 15 août 1996 et du 05 février 1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Date de constitution : 19/05/2014

Capital social : 20.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal dix (10) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales ; industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public **du 21/02/2022 au 04/03/2022 inclus**.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **21/02/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **04/03/2022**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2021**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « STA », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **17,000 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « STA » dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de la BNA Capitaux- Intermédiaire en bourse au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat d'actions de la société « STA » exprimés dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres :

L'opération proposée porte sur une offre de **600 000** actions à céder, soit **30%** du capital de la société après réalisation de l'opération. L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Global,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en DT	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	80,0%	480 000	8 160 000	24,0%
Placement Global	20,0%	120 000	2 040 000	6,0%
Total	100,0%	600 000	10 200 000	30,0%

Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 480 000 actions seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (en DT)	En % du capital social	En % de l'offre
Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels et 100 000 actions pour les institutionnels	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%
Total	480 000	8 160 000	24,0%	80,0%

Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Les 480 000 actions seront offertes aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et institutionnels tunisiens sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 10 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social de la société) et 100 000 actions pour les institutionnels (soit un maximum de 5% du capital social de la société).

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro du Registre National des Entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au Registre National des Entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **20 actions**, ni supérieur à :

- 10 000 actions pour les non-institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social ;
- 100 000 actions pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement General de la Bourse), soit au plus 5% du capital social ;

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé;
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, **120 000 actions** représentant **20,0%** de l'offre au public et **6,0%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels tunisiens désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 002 DT**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du Registre National des Entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être ni inférieur à **14 706 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 002 DT** ni supérieur à **100 000 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **1 700 000 DT**.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les actions non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

7- Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, BNA Capitaux intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordres d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse le nombre d'actions attribuées, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué, en date du 28/12/2021, aux actions de la Société Tunisienne d'Automobiles le code ISIN : TNGTFLC2986.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'intermédiaire en Bourse, BNA Capitaux.

11- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal :

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la Société Tunisienne d'Automobiles porte sur la cession au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la « STA », a été établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les cinq actionnaires suivants de la STA, à savoir : M. Nouri CHAABANE, M. Amenallah BEN TEMESSEK, ATID SICAF, Consortium des Immobilières Maghrébines et Hôtel le Palace portant sur un montant de 1 000 000 DT et 58 800 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1069 du 19 janvier 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA », de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2022 - AC - 005

بلاغ الشركات

استدعاء لحضور الجلسة العامة الغير عادية

بنك قطر الوطني- تونس
المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إنّ السادة المساهمين في رأس مال بنك قطر الوطني - تونس مدعوون للحضور إلى الجلسة العامة غير العادية التي ستعقد يوم **الثلاثاء 15 فيفري 2022** على الساعة التاسعة صباحا (الساعة الحادية عشرة صباحا بتوقيت الدوحة)، باستعمال وسائل الاتصال بالصوت والصورة وبالمقرّ الاجتماعي للبنك الكائن بنهج مدينة العلوم – تونس، وذلك قصد التداول في جدول الأعمال التالي:

- 1 - الترفيع في رأس مال البنك،
- 2 - تنقيح أحكام المادة السادسة (6) من النظام الأساسي للبنك.

يمكن للمساهمين حضور الجلسة العامة غير العادية، طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية والنظام الأساسي للبنك، مباشرة بعد الإدلاء بما يفيد هويتهم أو تعيين من ينوبهم من بين المساهمين بمقتضى توكيل ممضي من طرفهم، يقع إيداعه بمقر البنك (إدارة الشؤون القانونية) وذلك في أجل لا يقل عن ثلاثة أيام من موعد انعقاد الاجتماع.

إنّ الوثائق المتعلقة بهذه الجلسة موجودة على نمة المساهمين بالمقرّ الاجتماعي للبنك، إدارة الشؤون القانونية، مكتب ع 313 نهج مدينة العلوم – تونس، وذلك خلال الأجل القانوني.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة الغير عادية

بنك قطر الوطني- تونس

المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

مشاريع اللوائح المعروضة على الجلسة العامة الغير عادية التي ستعقد بتاريخ 15 فيفري 2022.

اللائحة الأولى:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة ومعاينة تحرير كامل رأس المال، تقرّر الجلسة العامة غير العادية الزيادة في رأس مال البنك نقدا بمبلغ مائتين وأربعين مليون دينار (240.000.000,000 دينار) وبالتالي الترفيع من مقداره من مائة وأربعة وخمسين مليون دينار (154.000.000,000 د) إلى ثلاثمائة وأربعة وتسعين مليون دينار (394.000.000,000 د) وذلك بإحداث أربعة وعشرين مليون (24.000.000) سهما عاديا جديدا قيمة السهم الواحد عشرة (10) دنانير تكتتب بالكامل وتحرّر كليا عند الاكتتاب.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمّت المصادقة عليها

اللائحة الثانية:

يخصص الاكتتاب للمساهمين الحاليين في رأس مال بنك قطر الوطني – تونس المالكين للأسهم العادية والأسهم ذات الأولوية في الربح دون حق الاقتراع دون غيرهم ويكون الاكتتاب بصفتين الأولى غير قابلة للتخفيض والثانية قابلة للتخفيض:

✓ الاكتتاب بصفة غير قابلة للتخفيض: يخص المساهمين الحاليين أصحاب حق الأفضلية ويمكنهم من المشاركة في الزيادة المقررة وذلك بنسبة عدد الأسهم المملوكة من كل واحد منهم في رأس المال ويكون ذلك بحساب مائة وعشرين (120) أسهم عادية جديدة عن كل سبعة وسبعين (77) أسهم قديمة، عادية كانت أم ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع. ويعتبر المساهمون الذين لم يمارسوا حق الأفضلية في الاكتتاب جزئيا أو كليا في الأجل المحدد متخلّين بصفة نهائية وباتة عن ممارسة هذا الحق فيما تبقى من الأسهم المعروضة للاكتتاب.

وتجمع كسور الأسهم غير القابلة للتجزئة المطروحة للاكتتاب وفقا لحق الأفضلية المذكور وتوزع على المساهمين حسب اتفاقهم على إحالة أو تداول حق الأفضلية في الاكتتاب المتعلق بها ويعتبر المساهمون الذين لم يتوصلوا إلى صيغة اتفاقية حولها إلى حين انقضاء مدة الاكتتاب متخلّين بصفة نهائية وباتة عن حق الأفضلية الراجع إليهم في خصوصها.

✓ الاكتتاب بصفة قابلة للتخفيض: يكون هذا الحق مقصورا على المساهمين الذين مارسوا حق أفضليتهم بالكامل في الاكتتاب في الأسهم الجديدة المحدثّة ويمكنهم من اكتتاب إضافي في عدد من الأسهم يتجاوز عدد الأسهم المخولة لهم على وجه الأفضلية. ولا تقع الاستجابة لطلب المساهمين المكتتبين في الأسهم الإضافية إلا في حدود عدد الأسهم التي لم يمارس في شأنها حق الأفضلية في الاكتتاب كليا أو جزئيا وتوزع الأسهم المتبقية بين المساهمين المذكورين بحسب نسبة الأسهم المملوكة من كل واحد منهم في رأس المال وعلى قدر طلبهم. إذا لم تبلغ رغما عن ذلك جملة الاكتتابات المحققة مجموع الزيادة المقررة في رأس المال يوزع المتبقي من الأسهم على المساهمين المتبقين حسب طلبهم.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمّت المصادقة عليها

اللائحة الثالثة:

تقرّر الجلسة العامة غير العادية أن تتمّ الزيادة في رأس المال حسب الشروط التالية:

- ✓ تكون الأسهم الجديدة المحدثّة أسهما اسمية وعادية بقيمة عشرة (10) دنانير للسهم الواحد يتمّ اكتتابها بالكامل وتحرّر نقدا عند الاكتتاب وهي غير خاضعة لمنحة الإصدار،
- ✓ تتمتع الأسهم الجديدة المحدثّة بعائداتها من الأرباح بداية من غرّة جانفي 2022،
- ✓ تقبل الاكتتابات بالمقر الاجتماعي لبنك قطر الوطني – تونس.
- ✓ يفتح الحق في الاكتتاب بداية من التاريخ المعلن عنه بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية ويستمرّ خمسة عشر (15) يوما من تاريخ الإعلان بدخول الغاية.
- ✓ تحرّر الأسهم المكتتبه بالكامل عند الاكتتاب وفي نفس الوقت وإلا عدّ الاكتتاب لاغيا. وتودع مبالغ الاكتتابات بالحساب البنكي غير القابل للتصرف المفتوح للغرض لبنك قطر الوطني – تونس.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمّت المصادقة عليها

اللائحة الرابعة:

تقرّر الجلسة العامة غير العادية تنقيح المادة السادسة (06) من النظام الأساسي للبنك كما يلي:

"يبلغ رأس مال الشركة ثلاثمائة وأربعة وتسعين مليون دينار (394.000.000،000 دينار) مقسم إلى تسعة وثلاثين مليون وأربعمائة ألف (39.400.000) سهما بقيمة اسمية تساوي عشرة (10) دنانير للسهم الواحد مفصلة كالآتي:

- ✓ أسهم عادية وعددها 39.372.308 سهما؛
- ✓ أسهم ذات أولوية في الربح دون حق الاقتراع وعددها 27.692 سهما."

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمّت المصادقة عليها

اللائحة الخامسة:

تفوض الجلسة العامة غير العادية لمجلس الإدارة كلّ الصلاحيات والسلطات اللازمة بغرض إنجاز عملية الترفيع في رأس المال وتحديد طرقها وشروطها وإجراءاتها ومعاينة تحققها وتغيير احكام النظام الأساسي ذات العلاقة وذلك بمطلق الحرية وبدون شرط أو قيد.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمّت المصادقة عليها

اللائحة السادسة:

تفوض الجلسة العامة غير العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمّت المصادقة عليها

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	209,735	209,764
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	143,838	143,861
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	119,872	119,889
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	129,221	129,242
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	125,232	125,251
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	125,024	125,044
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	120,359	120,376
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,660	48,665
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,020	35,025
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	119,028	119,046
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,541	18,544
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	130,591	130,603
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,230	1,230
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	125,803	125,821
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,266	12,267
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	176,871	176,898
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,142	12,143
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	100,595	100,612
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	102,738	102,755
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,517	14,517
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,961	1,963
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,124	66,131
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,774	137,966
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	106,979	107,248
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	111,772	111,788
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,123	139,258
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	533,419	533,775
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	138,844	139,074
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	174,603	174,657
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	101,796	101,840
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,462	132,383
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	172,311	172,211
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	149,180	149,101
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,226	23,253
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	91,400	91,671
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2245,640	2248,287
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	130,681	131,078
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	220,429	221,019
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,010	3,008
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,702	2,700
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	65,671	65,913
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,340	1,341
43 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,246	1,247
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,221	1,219
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	109,691	109,481
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1185,225	1181,993
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,153	13,226
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,465	10,505
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	11,880	11,964
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	88,108	88,322
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,310	1,317

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,034	110,048
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	101,986	101,997
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	108,402	108,419
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	105,588	105,604
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	107,697	107,716
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	110,387	110,403
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	106,962	106,977
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	103,976	103,990
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,679	103,687
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	107,626	107,641
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	109,666	109,684
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	106,381	106,392
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	105,629	105,640
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	105,877	105,892
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,147	105,162
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	104,549	104,565
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,284	107,294
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	105,186	105,202
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	103,398	103,411
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,010	108,024
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	103,626	103,638
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	110,337	110,351
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	106,747	106,763
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	109,515	109,532
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	111,524	111,664
SICAV MIXTES							
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	65,826	65,869
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	97,716	97,962
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,216	18,222
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	289,012	289,558
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2274,517	2274,785
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,051	70,179
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	55,817	55,842
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,915	106,930
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,835	11,840
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,568	15,641
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	16,019	16,074
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,079	14,101
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,089	9,058
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	100,212	100,744
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	78,822	78,941
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	80,994	81,140
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	102,470	102,694
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	93,496	93,983
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,464	10,490
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	99,459	100,686	100,487
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	149,669	150,190
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	105,563	106,457
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	119,800	120,112
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,257	120,365
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	189,294	189,085
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	174,946	174,676
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	169,934	170,330
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	23,160	23,249
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	144,330	145,269
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,927	159,621
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5414,084	5429,467
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	92,190	92,180
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4657,372	4658,680
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,362	10,437
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,542	169,703
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11092,632	11144,914
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	122,493	122,943

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR TANMYA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
64. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

67. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
68. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000

97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

DERNIERE MISE A JOUR : 28/01/2022

76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 31 DECEMBRE 2021.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 DECEMBRE 2021, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2021.

Tunis, le 24 Janvier 2022
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/12/2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	924 629	893 536
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		175 745	168 589
b - Obligations et Valeurs assimilées		748 884	724 947
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		231 527	281 126
a - Placements monétaires	4-3	200 035	100 671
b - Disponibilités	4-9	31 492	180 455
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	1 015	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 157 171	1 175 010
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 620	3 636
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	16 910	15 430
TOTAL PASSIF		20 529	19 066
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	1 104 759	1 122 781
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	31 883	33 163
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	17
b - Sommes distribuables de l'exercice		31 867	33 146
ACTIF NET		1 136 641	1 155 943
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 157 171	1 175 010

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	11 918	56 896	13 009	54 071
a - Dividendes		-	11 135	861	4 844
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 918	45 760	12 148	49 227
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 394	5 684	2 043	11 820
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 313	62 580	15 053	65 891
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-2 000	-7 945	-2 016	-8 034
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 313	54 635	13 036	57 857
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 5 435	- 22 779	- 4 910	- 24 712
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 878	31 856	8 126	33 146
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	10	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 878	31 867	8 126	33 146
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	-10	0	0
* Variation des +/- values potentielles sur titres		5 939	-31 352	27 962	33 838
* +/- values réalisées sur cession des titres		-694	14 089	-23 773	-25 041
* Frais de négociation de titres		-339	-2 561	-515	-527
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 785	12 032	11 800	41 415

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du 01/10/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2021 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</i>	<i>Période du 01/01/2020 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	7 878	31 856	8 126	33 146
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	5 939	- 31 352	27 962	33 838
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 694	14 089	- 23 773	- 25 041
d - Frais de négociation de titres	- 339	- 2 561	- 515	- 527
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 33 147	-	- 46 556
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	1 814	-	-
* Capital	-	1 821	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 18	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	10	-	-
b - Rachats	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 785	- 19 302	11 800	- 5 141
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 123 857	1 155 943	1 144 143	1 161 084
b - En fin de période	1 136 641	1 136 641	1 155 943	1 155 943
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	20 381	20 348	20 348	20 348
b - En fin de période	20 381	20 381	20 348	20 348
VALEUR LIQUIDATIVE	55,770	55,770	56,809	56,809
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,14%	1,04%	1,03%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2021

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers a été généralisée.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme

suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 924 629 DT contre 893 536 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Coût d'acquisition	907 040	852 108
- Actions et droits rattachés	128 397	100 788
- Titres OPCVM	56 628	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	722 014	694 692
Plus ou moins values potentielles	-9 189	22 163
- Actions et droits rattachés	-10 408	10 924
- Titres OPCVM	1 127	249
- Obligations et valeurs assimilées	92	10 991
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	26 778	19 265
Total	924 629	893 536

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 918 DT pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, contre un montant de 13 009 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Revenus des actions	-	8 998	861	2 241
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 137	0	2 603
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	11 918	45 760	12 148	49 227
Total	11 918	56 896	13 009	54 071

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 200 035 DT au 31/12/2021 contre 100 671 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Compte à terme STB		
Placement au 16/05/2021(Taux 6,8%) 181 jours	-	100 671
Placement au 31/03/2022(Taux 8,05%) 91 jours	200 035	
Total	200 035	100 671

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 394 DT pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, contre 2 043 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Intérêts/ Placements à terme	3 394	5 684	2 043	11 820
Total	3 394	5 684	2 043	11 820

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/10/2021	
- Montant	1 099 852
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 939
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 694
- Frais de négociation de titres	- 339
Capital au 31/12/2021	
- Montant	1 104 758
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 867	33 146
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	17
Total	31 883	33 163

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 3 620 DT contre 3 636 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Gestionnaire	573	579
- Dépositaire	3 047	3 057
Total	3 620	3 636

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, 2 000 DT contre 2 016 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Rémunération du gestionnaire	1 703	6 765	1 719	6 851
- Rémunération du dépositaire	297	1180	297	1183
Total	2 000	7 945	2 016	8 034

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 31 492 DT contre 180 455 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Avoirs en banque	31 492	180 455
Total	31 492	180 455

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 887 DT contre 388 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	128	0
Retenue à la source sur Obligation	539	
Total	1 015	348

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 16 910 DT contre 15 430 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
TCL	- 37	10
Jetons de présence	9 500	10 662
Publicité et publications honoraires(CAC)	4 200	3 183
Rémunération DG	0	1 307
Autres crédeurs (CMF)	-	-
Etat retenue à la source	97	98
PUBLICATIONS DIVERSES	56	171
	3 094	
Total	16 910	15 430

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2021, au 31/12/2021, à 5 435 DT contre 4 910 DT du 01/10/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

Libellé	4 ème trimestre 2021	31/12/2021	4 ème trimestre 2020	31/12/2020
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 937	7 134	269	4 517
- Redevance CMF	286	1 137	289	1 151
- TCL	250	414	38	366
- Jeton de présence	1 546	8 309	2 702	10 691
- Publicité & publication	1 410	5 772	1 610	7 976
- Rémunération DG	-	-	-	-
- Aures charges	6	13	2	10
Total	5 435	22 779	4 910	24 712

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la« STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		128 397,479	117 989,500	10,20%	10,38%
SAH	3 000	37 794,100	33 384,000	2,88%	2,94%
UNIMED	11 500	90 603,379	84 605,500	7,31%	7,44%
Titres emis ou garantit par l'Etat		362 074,000	372 588,903	32,20%	32,78%
EMPT NAT 2021 B TN0008000838	1 500	150 000,000	155 294,466	13,42%	13,66%
EMPT NAT 2021 C TN0008000846	120	120 000,000	124 283,704	10,74%	10,93%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	2 200	21 120,000	21 310,474	1,84%	1,87%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	500	4 765,000	4 808,263	0,42%	0,42%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	1 000	9 550,000	9 636,415	0,83%	0,85%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	145	1 392,000	1 404,264	0,12%	0,12%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	93	7 905,000	8 003,236	0,69%	0,70%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	439	39 510,000	39 940,932	3,45%	3,51%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	34	3 128,000	3 160,471	0,27%	0,28%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	49	4 704,000	4 746,678	0,41%	0,42%
Obligations		359 940,000	376 295,199	32,52%	33,11%
AMENBANK2009 B	500	9 980,000	10 122,518	0,87%	0,89%
ATL 2014-3 C	500	10 000,000	10 555,617	0,91%	0,93%
ATL 2017-2 C	500	40 000,000	42 118,838	3,64%	3,71%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 792,658	5,51%	5,61%
BH SUB 2016-1 B	1 000	40 000,000	41 571,507	3,59%	3,66%
BNA 2009 SUB	1 000	19 960,000	20 593,120	1,78%	1,81%
BNA SUB 2018-1 B	700	56 000,000	57 491,902	4,97%	5,06%
CIL 2016/2	700	14 000,000	14 734,137	1,27%	1,30%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000,000	20 124,984	1,74%	1,77%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	31 873,315	2,75%	2,80%
TLF 2021-1 FIXE	600	60 000,000	63 316,603	5,47%	5,57%
TITRES OPCVM		56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	530	56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
Total Général		907 039,859	924 628,762	79,90%	81,35%

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV l'EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux comptes :

Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>187 356 741</u>	<u>187 491 320</u>
Obligations et valeurs assimilées		187 356 741	175 471 289
Titres OPCVM		-	12 020 031
Placements monétaires et disponibilités		<u>27 566 251</u>	<u>53 157 629</u>
Placements monétaires	5	4 177 564	43 394 506
Disponibilités		23 388 686	9 763 123
Créances d'exploitation	6	<u>252 395</u>	<u>450 779</u>
TOTAL ACTIF		<u>215 175 387</u>	<u>241 099 728</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	434 521	439 860
Autres créditeurs divers	8	29 172	53 309
TOTAL PASSIF		<u>463 693</u>	<u>493 169</u>
ACTIF NET			
Capital	9	203 770 317	228 156 242
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 976	844
Sommes distribuables de l'exercice		10 938 401	12 449 472
ACTIF NET		<u>214 711 694</u>	<u>240 606 559</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>215 175 387</u>	<u>241 099 728</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	
Revenus du portefeuille-titres	10	2 866 233	11 021 647	2 417 363	9 042 270
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 866 233	11 021 647	2 417 363	9 042 270
Revenus des placements monétaires	11	584 541	3 688 403	1 201 496	5 105 175
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 450 774	14 710 050	3 618 858	14 147 445
Charges de gestion des placements	12	-338 203	-1 309 032	-310 689	-1 149 919
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 112 571	13 401 019	3 308 169	12 997 526
Autres produits		27 133	41 935	24 369	209 598
Autres charges	13	-69 059	-292 266	-76 358	-285 377
Contribution Sociale de Solidarité		-200	-200	-	-200
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 070 445	13 150 487	3 256 180	12 921 547
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 460 754	-2 212 087	-928 650	-472 075
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 609 691	10 938 401	2 327 529	12 449 472
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 460 754	2 212 087	928 650	472 075
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-37 966	36 300	231 613	329 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		253 408	663 495	133	311 110
Frais de négociation de titres		-19 658	-43 990	-7	-2 113
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 266 229	13 806 292	3 487 918	13 560 233

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 266 229	13 806 292	3 487 918	13 560 233
Résultat d'exploitation	3 070 445	13 150 487	3 256 180	12 921 547
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(37 966)	36 300	231 613	329 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	253 408	663 495	133	311 110
Frais de négociation de titres	(19 658)	(43 990)	(7)	(2 113)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(12 447 860)	-	(13 785 644)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(29 615 453)	(27 253 297)	(14 865 574)	(2 723 867)
Souscriptions				
- Capital	29 976 775	161 340 774	67 888 264	170 054 733
- Régularisation des sommes non distribuables	70 547	202 874	151 057	255 921
- Régularisation des sommes distribuables	1 455 983	3 415 891	3 319 048	5 522 885
Rachats				
- Capital	(58 059 393)	(186 275 485)	(81 776 486)	(172 279 181)
- Régularisation des sommes non distribuables	(142 980)	(309 892)	(199 707)	(283 323)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 916 384)	(5 627 458)	(4 247 750)	(5 994 902)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(26 349 224)	(25 894 865)	(11 377 656)	(2 949 279)
ACTIF NET				
En début de période	241 060 918	240 606 559	251 984 215	243 555 838
En fin de période	214 711 694	214 711 694	240 606 559	240 606 559
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	2 333 976	2 302 212	2 442 727	2 324 718
En fin de période	2 050 608	2 050 608	2 302 212	2 302 212
VALEUR LIQUIDATIVE	104,706	104,706	104,511	103,230
TAUX DE RENDEMENT	1,38%	6,67%	1,31%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 31 décembre 2021 :

- Une seule ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le premier janvier 2018 (BTA 11/2030). Elle est valorisée à sa valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 194.055.983 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/12/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		179 842 331	187 356 741	87,26%
Obligations de sociétés		66 651 377	69 476 325	32,36%
AB SUB 2010	30 000	798 900	814 029	0,38%
AB SUB 2010	20 000	532 600	542 686	0,25%
AMENBANK 2009 A	20 000	399 200	403 587	0,19%
AMENBANK A 2008	15 000	199 935	206 315	0,10%
AMENBANK B 2008	25 000	875 000	905 071	0,42%
AMENBANK2009 B	30 000	598 800	607 351	0,28%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	960 392	1 026 824	0,48%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 047 964	0,49%
AIL 2015-1 B	15 000	300 000	307 588	0,14%
ATBSUB2009 B1	10 000	300 000	308 433	0,14%
ATL SUB 2017	7 000	420 000	425 527	0,20%
ATL SUB 2017	5 000	300 000	303 948	0,14%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	211 112	0,10%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	211 112	0,10%
ATL 2014-3 C	20 000	400 000	422 225	0,20%
ATL 2015-1 C	30 000	600 000	617 653	0,29%
ATL 2016-1 C	30 000	1 200 000	1 238 117	0,58%
ATL 2017-1 C	20 000	1 200 000	1 259 699	0,59%
ATL 2017-1 C	30 000	1 800 000	1 889 548	0,88%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	1 000 000	1 010 192	0,47%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	60 000	62 083	0,03%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 200 000	1 232 614	0,57%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	400 000	417 301	0,19%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	180 000	189 384	0,09%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	140 000	146 055	0,07%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	205 436	0,10%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	205 436	0,10%
BH 2009 A	20 000	460 000	460 000	0,21%
BH SUB 2015 B	50 000	1 000 000	1 035 507	0,48%
BH SUB 2016-1 B	50 000	2 000 000	2 078 575	0,97%
BH SUB 2015 B	50 000	961 151	1 019 754	0,47%

BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 063 211	0,50%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 054 202	0,49%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 046 009	0,49%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	417 214	0,19%
BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 593 896	0,74%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 120	0,95%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 025 801	0,48%
BNA 2009 SUB	28 000	558 880	576 607	0,27%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	3 000 000	3 108 720	1,45%
BNA SUB A 2018-1	10 000	400 000	410 343	0,19%
BNA SUB A 2018-1	15 000	600 000	615 515	0,29%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	307 757	0,14%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	307 757	0,14%
BTE 2011 B	10 000	550 000	574 486	0,27%
BTE 2016 B	50 000	3 000 000	3 168 789	1,48%
BTK 2009 C	10 000	266 300	278 941	0,13%
CIL 2016/2	10 000	200 000	210 488	0,10%
CIL 2016/2	15 000	300 000	315 732	0,15%
CIL 2017-1	5 000	100 000	103 115	0,05%
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 246	0,02%
HL 2015-1 B	20 000	400 000	416 861	0,19%
HL 2015-2 B	40 000	1 600 000	1 676 530	0,78%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	201 136	0,09%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 266 895	0,59%
HL SUB 2015-1	10 000	200 000	201 250	0,09%
HL 2017-2 B	30 000	1 800 000	1 853 888	0,86%
HL 2017-2 B	2 842	170 520	175 625	0,08%
HL 2015-2 B	2 000	79 760	83 670	0,04%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	201 136	0,09%
HL 2017-03 B	20 000	1 600 000	1 698 078	0,79%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 266 895	0,59%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	360 000	371 397	0,17%
MEUBLATEX 2015 B	1 000	39 920	41 207	0,02%
MEUBLATEX2015 C	1 000	39 920	41 207	0,02%
STB 2008/2	50 000	1 250 000	1 306 274	0,61%
STB 2008/2	20 000	508 800	529 399	0,25%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 312 219	2,47%
STB SUB-2019/1 A F	3 321	203 245	204 593	0,10%
STB 2008/2	8 000	194 000	204 196	0,10%
STB 2010/1 CB	10 000	251 654	262 959	0,12%
TL 2015-1 B	30 000	600 000	623 744	0,29%
TL 2015-2	20 000	800 000	841 039	0,39%
TL 2015-2	10 000	400 000	420 519	0,20%
TL 2016-1 B	30 000	1 200 000	1 255 036	0,58%
TL SUB 2015 B	20 000	400 000	412 813	0,19%

TL SUB 2016	20 000	1 200 000	1 262 972	0,59%
TL 2017-1 B	10 000	600 000	621 233	0,29%
TL 2015-1 B	2 000	40 000	41 583	0,02%
TL 2017-1 CA TF	3 000	60 000	62 055	0,03%
TL SUB 2015 B	2 750	55 000	56 762	0,03%
UIB 2009-1 B	40 000	798 400	814 473	0,38%
UIB 2009-1 C	20 000	800 000	817 130	0,38%
UIB 2011-1 B	20 000	1 000 000	1 017 536	0,47%
UIB SUB 2015 B	20 000	400 000	412 888	0,19%
UIB SUB 2015 B	10 000	200 000	206 444	0,10%
UIB SUB 2016	40 000	2 400 000	2 541 633	1,18%
UIB SUB 2016	25 000	1 500 000	1 588 521	0,74%
UIB 2012-1 C	5 000	99 000	104 458	0,05%
Obligations de L'Etat		50 553 125	52 060 920	24,25%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 053 125	2 110 483	0,98%
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	3,38%
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	9,65%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	4,77%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 220 458	4,29%
EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	25 000	2 500 000	2 521 216	1,17%
Bons du trésor assimilables		62 637 829	65 819 495	30,65%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 158 978	8,46%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 190 723	3,35%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 105 262	1,45%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 384 735	5,77%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 970 911	4,18%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 649 134	4,49%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 678 672	1,25%
BTA 11-2030	4 000	3 653 400	3 681 079	1,71%
TOTAL		179 842 331	187 356 741	87,26%
Pourcentage par rapport à l'actif				87,07%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.177.564 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>		4 000 000	4 177 564	1,95%
Certificat de dépôt AIL au 23/05/2022 (au taux de 8,80%) 370 jours		4 000 000	4 177 564	1,95%
TOTAL		4 000 000	4 177 564	1,95%
Pourcentage par rapport à l'actif				1,94%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 252.395 contre D : 450.779 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes à l'encaissement	-	-
Retenues à la source sur BTA	2 527	207 382
Retenues à la source sur obligations	89 464	82 993
Autres	160 404	160 404
Total	252 395	450 779

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 434.521 contre D : 439.860 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	89 731	79 329
Dépositaire	106 713	108 996
Commission de distribution	238 077	251 535
Total	434 521	439 860

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 29.172 contre D : 53.309 au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	19 898	22 926
Retenue à la source	8 143	20 751
Autres (TCL)	1 131	9 632
Total	29 172	53 309

*

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	228 156 242
Nombre de titres	2 302 212
Nombre d'actionnaires	2 957

Souscriptions réalisées

Montant	161 340 774
Nombre de titres émis	1 628 011
Nombre d'actionnaires nouveaux	127

Rachats effectués

Montant	(186 275 485)
Nombre de titres rachetés	(1 879 615)
Nombre d'actionnaires sortants	(403)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	663 495
Régularisation des sommes non distribuables	(107 018)
Frais de négociations de titres	(43 990)

Capital au 31-12-2021

Montant	203 770 317
Nombre de titres	2 050 608
Nombre d'actionnaires	2 681

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à D : 2.866.233 contre D : 2.417.363 pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 100 842</u>	<u>4 804 934</u>	<u>1 350 727</u>	<u>6 262 119</u>
- Intérêts	1 100 842	4 804 934	1 350 727	6 262 119
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>=</u>	<u>665 360</u>	<u>=</u>	<u>=</u>
- Dividendes	0	665 360	-	-
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 765 391</u>	<u>5 551 354</u>	<u>1 066 635</u>	<u>2 780 152</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 765 391	5 551 354	1 066 635	2 780 152
TOTAL	2 866 233	11 021 647	2 417 363	9 042 270

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à D : 584.541 contre D : 1.201.496 pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Intérêts des prises en pension livrée	177 770	1 094 567	-	-
Intérêts des comptes à terme	3 585	809 745	629 667	2 780 206
Intérêts des certificats de dépôt	403 187	1 784 091	571 829	2 324 969
TOTAL	584 541	3 688 403	1 201 496	5 105 175

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à D : 338.203 contre D : 310.689 pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	247 935	924 523	209 816	776 569
Rémunération du dépositaire	45 134	192 254	50 437	186 675
Commission de distribution	45 134	192 254	50 437	186 675
TOTAL	338 203	1 309 032	310 689	1 149 919

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021 à D : 69.059 contre D : 76.358 pour la période allant du 01/10/2020 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020
Redevance CMF	60 178	256 339	67 249	248 900
TCL	8 729	35 764	9 107	36 440
Autres	151	163	2	37
TOTAL	69 059	292 266	76 358	285 377

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 149 572 223 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1er Octobre 2021 au 31 Décembre 2021 de 1 292 520 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 1) Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 2) Nous attirons également l'attention sur la note 4-5 relative à la comptabilisation des intérêts sur les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire en Plus ou moins-values réalisées sur cession de

titres pour un montant de 12 846 dinars. Ces intérêts ainsi que les régularisations au titre des souscriptions et rachats s'y rattachant devraient être comptabilisés, conformément à la Norme comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, parmi les revenus des placements monétaires et portés en sommes distribuables. Ce traitement n'a pas d'incidence ni sur l'actif net ni sur la Valeur liquidative. Par ailleurs, s'agissant d'une SICAV de capitalisation, la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE ne distribue pas de dividendes et le traitement sus-indiqué n'a aucun impact à ce titre.

- 3) Nous attirons l'attention sur la note 6-1 relative à la rémunération du gestionnaire, en effet, suite à la décision prise par le conseil d'administration tenu le 23-03-2021, cette rémunération a été augmentée à 0,50% TTC, au lieu de 0,40% TTC de l'actif net par an. Cette modification a pris effet à partir du 1er juillet 2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par l'émetteur ARAB INTERNATIONAL LEASE. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 17 Janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN

Au 31 Décembre 2021

(Unité : TND)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	121 386 826	64 938 607
a - Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	-	7 040 209
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-1-2	92 714 313	41 544 670
c - Autres Valeurs	4-1-3	28 672 513	16 353 728
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	28 169 435	83 858 578
a - Placement monétaires	4-2-1	8 130 496	51 036 209
b – Disponibilités	4-2-2	20 038 939	32 822 369
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	15 962	120 836
TOTAL ACTIF		149 572 223	148 918 021
PASSIF	4-4		
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	203 894	139 977
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	31 820	30 349
TOTAL PASSIF		235 714	170 326
ACTIF NET			
CP 1 –Capital	4-5	140 878 712	140 369 054
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	8 457 797	8 378 641
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-2 709	-
b – Résultat distribuable de la période		9 939 199	5 510 610
c - Régul résultat distribuables de la période		-1 478 693	2 868 031
ACTIF NET		149 336 509	148 747 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		149 572 223	148 918 021

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2021

(Unité : TND)

		<i>Du</i> 01/10/2021 au 31/12/2021	<i>Du</i> 01/01/2021 au 31/12/2021	<i>Du</i> 01/10/2020 au 31/12/2020	<i>Du</i> 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	2 081 839	7 437 694	774 830	2 637 293
a - Dividendes		-	874 582	-	151 417
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 629 498	4 777 454	712 049	2 423 095
c - Revenus des autres valeurs		452 341	1 785 658	62 781	62 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	694 268	3 729 116	1 275 327	3 530 707
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 776 107	11 166 810	2 050 157	6 168 000
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	-281 936	-1 022 392	-193 352	-542 666
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 494 171	10 144 418	1 856 805	5 625 334
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	-52 850	-205 219	-40 258	-114 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 441 321	9 939 199	1 816 547	5 510 610
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	-1 148 801	-1 478 693	956 268	2 868 031
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 292 520	8 460 506	2 772 815	8 378 641
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 148 801	1 478 693	-956 268	-2 868 031
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		148 552	271 981	-32 483	-43 914
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		83 753	-229 477	-	39 204
* Frais de négociation de titres		-27 637	-55 877	-7	-2 113
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 645 989	9 925 826	1 784 057	5 503 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2021

(Unité : 1000 TND)

	<i>Du 01/10/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Du 01/10/2020 au 31/12/2020</i>	<i>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 645 989	9 925 826	1 784 057	5 503 787
a - Résultat d'exploitation	2 441 321	9 939 199	1 816 547	5 510 610
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	148 552	271 981	-32 483	-43 914
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	83 753	- 229 477	-	39 204
d - Frais de négociation de titres	- 27 637	- 55 877	-7	-2 113
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a – Souscriptions	30 524 467	130 749 174	49 667 683	170 275 624
* Capital	28 817 112	122 505 191	47 112 825	160 238 522
* Régularisation des sommes non distrib.	228 816	4 981 722	35 979	4 310 332
* Régularisations des sommes distrib.	1 478 539	3 262 261	2 518 879	5 726 770
b – Rachats	- 49 748 308	- 140 086 187	-30 201 496	-80 331 366
* Capital	- 46 725 113	- 131 255 578	-28 616 939	-75 694 458
* Régularisation des sommes non distrib.	- 396 203	- 4 086 946	-21 946	-1 778 169
* Régularisations des sommes distrib.	- 2 626 992	- 4 743 663	-1 562 611	-2 858 739
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 16 577 852	588 813	21 250 244	95 448 046
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	165 914 362	148 747 695	127 497 451	53 299 649
b - En fin de période	149 336 509	149 336 509	148 747 695	148 747 695
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 310 697	1 226 675	1 064 968	465 761
b - En fin de période	1 161 707	1 161 707	1 226 675	1 226 675
Valeur liquidative début de période (en dinar)	126,585	121,261	119,720	114,436
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	128,549	128,549	121,261	121,261
Taux de rendement	1,55%	6,01%	1,29%	5,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au **31/12/2021**

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lors qu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- *A la valeur actuelle lors qu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.*

*Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 décembre 2021**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.*

*En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au **31 décembre 2021**, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.*

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

*Au **31 décembre 2021**, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitements n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2021**.*

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2021** à **121 386 826** dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif	%actif net
Obligations		89 410 587	92 714 313	61,99%	62,08%
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 265 362	2,85%	2,86%
AMENBANK 2017 SUB A	2 000	40 000	41 589	0,03%	0,03%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 047 964	0,70%	0,70%
ATB 2007/1 D	50 000	2 215 899	2 303 226	1,54%	1,54%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 801 515	2 949 421	1,97%	1,98%
ATL 2015-1 C	3 000	60 000	61 765	0,04%	0,04%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif	%actif net
ATL 2015-2 C	40 000	1 601 152	1 685 132	1,13%	1,13%
ATL 2016-1 C	2 000	80 000	82 541	0,06%	0,06%
ATL 2017-2 B	5 000	200 000	211 436	0,14%	0,14%
ATL 2017-1 C	2 000	120 000	125 970	0,08%	0,08%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	200 000	210 194	0,14%	0,14%
ATL 2021-1 A	20 000	2 000 000	2 004 629	1,34%	1,34%
ATL SUB 2017	8 000	480 000	486 317	0,33%	0,33%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	300 000	312 048	0,21%	0,21%
ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	200 000	205 436	0,14%	0,14%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 594 816	1,07%	1,07%
BH 2009 B	8 000	174 800	174 800	0,12%	0,12%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 046 009	0,70%	0,70%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,35%	0,35%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	417 214	0,28%	0,28%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 719 090	2,49%	2,49%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 581 303	1,06%	1,06%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 029 120	1,36%	1,36%
BNA SUB 2017 -1 CA TF	5 000	100 000	103 552	0,07%	0,07%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	1 600 000	1 642 626	1,10%	1,10%
BNA SUB-2018/1 A V	35 000	1 400 000	1 436 144	0,96%	0,96%
BNA 2009 SUB	10 000	191 416	197 748	0,13%	0,13%
BTE 2019-1 A	10 000	800 000	868 471	0,58%	0,58%
CIL 2018/1 F	7 500	450 000	486 383	0,33%	0,33%
HL 2016-2 B	43 000	1 719 640	1 729 406	1,16%	1,16%
HL 2017-03 B	27 500	2 200 000	2 334 857	1,56%	1,56%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 266 895	0,85%	0,85%
HL 2020-02	30 000	2 400 000	2 426 764	1,62%	1,63%
TLF 2021-1 FIXE	8 600	860 000	907 538	0,61%	0,61%
STB SUB 2020-1	20 000	2 000 000	2 124 888	1,42%	1,42%
STB SUB 2019-1 C	41 800	4 189 000	4 221 249	2,82%	2,83%
TL 2018-1 B	10 000	800 000	834 220	0,56%	0,56%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 083 901	0,72%	0,73%
TLF 2019-1 B	13 000	1 300 000	1 362 007	0,91%	0,91%
TLF sub 2021	7 000	700 000	709 623	0,47%	0,48%
UIB 2016 SUB A	35 000	679 585	720 343	0,48%	0,48%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif	%actif net
UIB SUB 2016 B	40 000	2 396 400	2 538 033	1,70%	1,70%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	714 280	745 967	0,50%	0,50%
EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	4,11%	4,12%
EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	6,85%	6,86%
EMPT NAT 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	4,15%	4,16%
EMPT NAT 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	8,31%	8,32%
EPT NAT 3 2021 AF	26 563	252 910	255 139	0,17%	0,17%
EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 418	0,00%	0,00%
EPT NAT 3 2021 BF	25 816	2 576 636	2 598 545	1,74%	1,74%
BTA		27 439 220	28 672 513	19,17%	19,20%
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 803 676	1,87%	1,88%
BTA 8% NOVEMBRE 2030	5 000	4 568 300	4 601 349	3,08%	3,08%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 565 754	1,05%	1,05%
BTA 11 AOÛT 2022	400	391 880	403 465	0,27%	0,27%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	19 298 269	12,90%	12,92%
Total du portefeuille-titres.		116 849 807	121 386 826	81,16%	81,28%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Actions SICAV	-	7 032 806
Différence d'estimation sur actions SICAV	-	7 403
Total	-	7 040 209

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Obligations Coût d'entrée	89 410 587	40 027 276
Intérêts courus à l'achat/obligations	58 061	84 113
Intérêts courus	3 241 036	1 419 271
Intérêts intercalaires courus	4 629	14 010
Total	92 714 313	41 544 670

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	27 439 220	15 853 408
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	5 786	483 344
Intérêts courus	989 078	57 932
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	233 674	4 849
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	4 755	-45 805
Total	28 672 513	16 353 728

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2021** à **8 130 496** dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif
Certificat de dépôt au 23/05/22 (taux de 8,80 % 370 jours) AIL	3 000 000	3 133 173	2,09%
Certificat de dépôt au 02/01/22(taux de 8,05 % 10 jours) STB	4 991 076	4 997 323	3,34%
Total	7 991 076	8 130 496	5,44%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2021** à **20 038 939** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avoir en banque	9 976 620	6 966 459
Comptes à terme STB	10 062 319	25 855 910
Total	20 038 939	32 822 369

Les comptes à terme se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif
Compte à terme au 16/10/2022 (taux de 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 025 337	1,35%
Compte à terme au 26/10/2022 (taux de 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 025 337	1,35%
Compte à terme au 20/03/2022 (taux de 8,05% 91 jours)	6 000 000	6 011 645	4,02%
Comptes à terme STB	10 000 000	10 062 319	6,73%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Autres débiteurs retenus à la source sur BTA	1 447	120 836
Autres débiteurs retenus à la source sur obligations de sté	14 515	-
Total	15 962	120 836

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	70 618	48 423
Commission réseau	67 638	42 578
Commission dépositaire	65 638	48 976
Total	203 894	139 977

4- 4 -2 Autres Crédeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF, les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL. Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 31 820 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
CMF	14 529	12 535
ETAT	17 291	17 814
Total	31 820	30 349

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-10-2021 au 31-12-2021 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-10-2020 au 31-12-2020 se détaillent ainsi :

Libellé	2021	2020
Capital au 1^{er} Octobre *		
Montant	158 749 432	121 891 625
Nombre d'actions	1 310 697	1 064 968
Nombre d'actionnaires	1249	986
Souscriptions réalisées		
Montant	28 817 112	47 112 825
Nombre d'actions émises	239 751	411 901
Nombre d'actionnaires entrants	73	177
Rachats effectués		
Montant	46 725 113	28 616 939
Nombre d'actions rachetées	388 741	250 194
Nombre d'actionnaires sortants	118	148
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	148 552	-32 483
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	83 753	-
Frais de négociation de titres	-27 637	-7
Résultat capitalisé	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-167 387	14 033
Capital au 31 Décembre		
Montant	140 878 712	140 369 054
Nombre d'actions	1 161 707	1 226 675
Nombre d'actionnaires	1 204	1 015

* Le capital au 1^{er} octobre 2021 comporte un montant de 12 846 dinars en tant que plus ou moins-values réalisées sur cession de titres relatif à une quote-part des intérêts perçus suite à la cession de bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire et qui devrait être comptabilisé, conformément à la Norme Comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, en revenus des placements monétaires et porté en sommes distribuables.

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au **31-12-2021** se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	- 2 709	- 2 709
Sommes distribuables exercice en cours	9 939 199	- 1 478 693	8 460 506
Total	9 939 199	- 1 481 402	8 457 797

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 081 839** dinars pour la période allant du **01-10-2021** au **31-12-2021**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenues des titres OPCVM	-	874 582	-	151 417
Intérêts des obligations	1 629 498	4 777 454	712 049	2 423 095
Revenus des Emprunts d'Etat *	452 341	1 785 658	62 781	62 781
Total	2 081 839	7 437 694	774 830	2 637 293

* Les revenus des Emprunts d'Etat comportent aussi au 31/12/2020 l'amortissement de la décote sur les BTA de 4 848 dinars qui devrait être comptabilisé, conformément à la NCT 16, en plus ou moins-value potentielle et porté directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-10-2021** au **31-12-2021** un montant de **694 268** dinars et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt et les placements à terme ainsi que les intérêts des comptes de dépôt :

Désignation	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des certificats de dépôts	476 657	1 744 635	596 040	2 038 119
Intérêts sur billets de trésorerie	-	133 823	60 949	98 048
Intérêts sur bons du trésor à court terme	-	191 158	252 234	284 172
Intérêts des comptes à terme	69 006	564 734	357 103	1 092 527

Intérêts des comptes de dépôt	20 447	40 968	9 001	17 841
Revenus des prises en pension	128 158	1 053 798	-	-
Total	694 268	3 729 116	1 275 327	3 530 707

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-10-2021** au **31-12-2021** à **281 936** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	216 872	767 338	140 620	394 666
Rémunération réseau	32 532	127 527	26 366	74 000
Rémunération du dépositaire	32 532	127 527	26 366	74 000
Total	281 936	1 022 392	193 352	542 666

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-10-2021** au **31-12-2021** à **52 850** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevances CMF	43 375	170 036	35 156	98 667
Impôt et taxes	9 298	34 999	5 100	16 051
Autres charges	177	184	2	6
Total	52 850	205 219	40 258	114 724

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-10-2021** au **31-12-2021** à un solde négatif de **1 148 801** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	1 479 098	3 266 273	2 518 879	5 726 770
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	- 2 627 899	- 4 744 966	- 1 562 611	- 2 858 739
Total	- 1 148 801	- 1 478 693	956 268	2 868 031

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,40% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

Suite à la décision prise par le conseil d'administration tenu le **23-03-2021**, cette rémunération a été augmentée à 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

Cette modification a pris effet à partir du 1er juillet 2021.

La rémunération de « STB finance » au **31-12-2021** s'élève à **767 338** dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au **31-12-2021** s'élève à **127 527** dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au **31-12-2021** s'élève à **127 527** dinars.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 284 360** dinars et un résultat net déficitaire de la période de **< 43 135 >** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,92% de l'actif au 31 Décembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 27 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 015 703,824	1 040 801,444
	a- Actions et droits rattachés		1 015 703,824	1 040 801,444
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	268 656,175	268 744,325
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		268 656,175	268 744,325
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 284 359,999	1 309 545,769
PASSIF			37 191,092	33 021,646
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	10 926,439	6 312,934
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	26 264,653	26 708,712
ACTIF NET			1 247 168,907	1 276 524,123
CP 1	Capital	3.5	1 238 707,757	1 313 511,169
CP 2	Sommes capitalisables	3.6	8 461,150	-36 987,046
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		8 461,150	-36 987,046
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 284 359,999	1 309 545,769

ETAT DE RESULTAT

Du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>52 759,950</u>	<u>4 018,000</u>	<u>12 699,250</u>
Dividendes		0,000	52 759,950	4 018,000	12 699,250
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>0,000</u>	<u>52 759,950</u>	<u>4 018,000</u>	<u>12 699,250</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-4 480,737</u>	<u>-17 877,535</u>	<u>-4 467,658</u>	<u>-18 175,347</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-4 480,737</u>	<u>34 882,415</u>	<u>-449,658</u>	<u>-5 476,097</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-6 417,725	-26 724,504	-8 289,583	-32 928,634
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-10 898,462</u>	<u>8 157,911</u>	<u>-8 739,241</u>	<u>-38 404,731</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-114,232	303,239	471,420	1 417,685
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>-11 012,694</u>	<u>8 461,150</u>	<u>-8 267,821</u>	<u>-36 987,046</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		114,232	-303,239	-471,420	-1 417,685
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		1 676,780	53 901,020	93 508,194	3 774,042
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-33 328,426	-29 608,190	-63 880,677	-93 863,380
<u>Frais de négociation de titres</u>		-585,006	-745,478	-536,748	-1 138,232
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-43 135,114</u>	<u>31 705,263</u>	<u>20 351,528</u>	<u>-129 632,301</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-43 135,114</u>	<u>31 705,263</u>	<u>20 351,528</u>	<u>-129 632,301</u>
a- Résultat d'exploitation	-10 898,462	8 157,911	-8 739,241	-38 404,731
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 676,780	53 901,020	93 508,194	3 774,042
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-33 328,426	-29 608,190	-63 880,677	-93 863,380
d- Frais de négociation de titre	-585,006	-745,478	-536,748	-1 138,232
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-10 095,000</u>	<u>-61 060,479</u>	<u>-18 636,003</u>	<u>-137 748,814</u>
a- Souscriptions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>818,180</u>
- Capital	0,000	0,000	0,000	1 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	0,000	0,000	-181,820
b- Rachats	<u>10 095,000</u>	<u>61 060,479</u>	<u>18 636,003</u>	<u>138 566,994</u>
- Capital	11 300,000	68 800,000	21 800,000	160 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-1 205,000	-7 739,521	-3 163,997	-21 433,006
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-53 230,114</u>	<u>-29 355,216</u>	<u>1 715,525</u>	<u>-267 381,115</u>
AN4-Actif Net				
<u>a- En début de période</u>	1 300	1 276	1 274 808,598	1 543
	399,021	524,123		905,238
<u>b- En fin de période</u>	1 247	1 247	1 276 524,123	1 276
	168,907	168,907		524,123
AN5-Nombre d'actions				
<u>a- En début de période</u>	14 316	14 891	15 109	16 481
<u>b- En fin de période</u>	14 203	14 203	14 891	14 891
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>87,810</u>	<u>87,810</u>	<u>85,724</u>	<u>85,724</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>13 ,67%</u>	<u>-2,38%</u>	<u>6,37%</u>	<u>-8,49%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2021

Présentation de la société :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2021 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2021	% l'Actif
Actions		1 094 529,238	1 015 703,824	79,08%
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	121 656,000	9,47%
BIAT	1 700	98 508,157	100 680,800	7,84%
CARTHAGECEMENT	10 135	27 843,582	13 388,335	1,04%
OTH	13 758	153 365,495	119 295,618	9,29%
SAH	5 000	52 469,352	55 640,000	4,33%
SAMI	23 315	69 136,100	63 090,390	4,91%
SFBT	6 800	79 530,685	123 821,200	9,64%
SMART TUNISIE (NS)	680	17 340,000	17 340,000	1,35%
SOMOCER	31 786	41 774,750	26 700,240	2,08%
SOTIPAPIER	4 500	33 165,000	25 452,000	1,98%
SOTUVER	14 027	53 444,662	102 284,884	7,96%
TELNET	6 500	52 028,183	53 820,000	4,19%
TPR	19 950	82 879,138	85 785,000	6,68%
UIB	5 750	125 682,244	90 188,750	7,02%
UNIMED	2 251	16 544,850	16 560,607	1,29%
Total		1 094 529,238	1 015 703,824	79,08%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des Actions	0,000	52 759,950	4 018,000	12 699,250
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	0,000	52 759,950	4 018,000	12 699,250

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 286 656,175 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	0,000	0,00%
Disponibilités		268 656,175	268 744,325	20,92%
Total		268 656,175	268 744,325	20,92%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>10 926,439</u>	<u>6 312,934</u>
	Frais de gestionnaire	1 280,210	1 276,472
	Frais de dépositaire	966,688	319,122
	Frais de distributeurs	8 679,541	4 717,340

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>26 264,653</u>	<u>26 708,712</u>
	Etat, retenue à la source	0,000	1 568,999
	Redevance CMF	105,343	108,335
	Charges à payer sur l'exercice en cours	26 159,310	25 031,378

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	1 489 100
* Nombre de titres	14 891
* Nombre d'actionnaires	66
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	68 800
* Nombre de titres rachetés	688
Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	1 420 300
* Nombre de titres	14 203
* Nombre d'actionnaires	56

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève à -29 355,216 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2021 est de 14 203 contre 14 891 au 31/12/2020.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2020</u>	<u>1 313 511,169</u>	<u>1 313 511,169</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-68 800,000</u>	<u>-68 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-6 003,412</u>	<u>2 457,738</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	53 901,020	53 901,020
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-29 608,190	-29 608,190
- Frais de négociation de titres	-745,478	-745,478
- Régularisation des sommes capitalisables	6 369,257	6 369,257
- Résultat de l'exercice antérieur	-36 987,046	-36 987,046
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	1 067,025	1 067,025
- Sommes capitalisables		8 461,150
<u>Montant fin de période au 31/12/2021</u>	<u>1 238 707,757</u>	<u>1 247 168,907</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2021 s'élèvent à 8 461,150 DT contre -36 987,046 DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	8 157,911	-38 404,731
Régularisation du résultat d'exploitation	303,239	1 417,685
<u>Total</u>	<u>8 461,150</u>	<u>-36 987,046</u>

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>4 480,737</u>	<u>17 877,535</u>	<u>4 467,658</u>	<u>18 175,347</u>
Rémunération du gestionnaire	1 280,211	5 107,870	1 276,475	5 192,960
Rémunération du dépositaire	320,057	1 276,982	319,123	1 298,256
Rémunération des distributeurs	2 880,469	11 492,683	2 872,060	11 684,131

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	6 417,725	26 724,504	8 289,583	32 928,634
Redevance CMF	320,057	1 276,982	319,123	1 298,256
Services bancaires et assimilés	0,000	1 255,687	95,628	302,242
Abonnement des charges budgétisées	6 097,668	24 191,835	7 874,832	31 328,136

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	6 097,668	24 191,835	7 874,832	31 328,136
Taxes	462,293	1 834,097	70,224	279,370
Frais bancaires	26,234	104,081	28,256	112,410
Publication BO CMF	328,881	1 304,800	378,557	1 506,000
Honoraires CAC	1 709,234	6 781,200	1 704,564	6 781,200
Frais AGO et publications	954,513	3 786,928	2 078,415	8 268,477
Jetons de Présence	2 016,438	8 000,000	3 016,393	12 000,000
Alpha mena	600,042	2 380,600	598,402	2 380,600
Autres (*)	0,033	0,129	0,020	0,079

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 038 364** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 904** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,47% de l'actif au 31 Décembre 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Tunisie Leasing et Factoring représentent, au 31 décembre 2021, 10,65% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN DE

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	825 599,684	794 969,887
	a- Actions et droits rattachés		90 272,193	464 396,861
	b- Obligations et valeurs assimilées		735 327,491	285 021,826
	c- Titres OPCVM		0,000	45 551,200
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	212 566,526	201 825,248
	a- Placements monétaires		0,000	97 335,918
	b- Disponibilités		212 566,526	104 489,330
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	197,624	0,000
	TOTAL ACTIF		1 038 363,834	996 795,135
	<u>PASSIF</u>		<u>31 491,566</u>	<u>30 396,782</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	6 660,226	4 164,929
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	24 831,340	26 231,853
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 006 872,268</u>	<u>966 398,353</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 007 225,065	974 985,775
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>-352,797</u>	<u>-8 587,422</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 905,261	1,592
	b- Sommes distribuables de l'exercice		8 552,464	-8 589,014
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 038 363,834	996 795,135

ETAT DE RESULTAT

du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	12 318,728	40 016,872	6 265,367	26 822,369
Dividendes		0,000	4 960,375	1 875,000	8 826,250
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 318,728	35 056,497	4 390,367	17 996,119
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	0,000	3 696,241	1 598,499	5 263,365
Total des revenus des placements		12 318,728	43 713,113	7 863,866	32 085,734
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	-3 198,558	-11 462,934	-3 099,375	-12 087,558
Revenu net des placements		9 120,170	32 250,179	4 764,491	19 998,176
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-5 946,005	-23 650,328	-7 254,203	-28 899,323
Résultat d'exploitation		3 174,165	8 599,851	-2 489,712	-8 901,147
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		-93,403	-47,387	312,387	312,133
Sommes distribuables de la période		3 080,762	8 552,464	-2 177,325	-8 589,014
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		93,403	47,387	-312,387	-312,133
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		-195,261	56 632,862	10 946,933	-32 284,115
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-73 867,964	-5 111,675	-849,564
Frais de négociation de titres		-74,679	- 1 582,663	- 19,237	- 278,809
Résultat net de la période		2 904,225	-10 217,914	3 326,309	-42 313,635

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)**

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 904,225</u>	<u>-10 217,914</u>	<u>3 326,309</u>	<u>-42 313,635</u>
a- Résultat d'exploitation	3 174,165	8 599,851	-2 489,712	-8 901,147
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-195,261	56 632,862	10 946,933	-32 284,115
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-73 867,964	-5 111,675	-849,564
d- Frais de négociation de titres	-74,679	-1 582,663	-19,237	-278,809
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 366,480</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-14 499,360</u>	<u>50 691,829</u>	<u>-42 050,017</u>	<u>3 632,447</u>
a- Souscriptions	1 067,880	173 505,391	0,000	160 549,652
- Capital	1 000,000	163 600,000	0,000	143 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	60,917	10 890,505	0,000	16 237,907
- Régularisation des sommes distribuables	6,963	-985,114	0,000	611,745
b- Rachats	15 567,240	122 813,562	42 050,017	156 917,205
- Capital	14 600,000	115 200,000	39 000,000	145 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	866,874	8 233,450	3 362,333	11 967,030
- Régularisation des sommes distribuables	100,366	-619,888	-312,316	-249,825
VARIATION DE L'ACTIF NET	-11 595,135	40 473,915	-38 723,708	-46 047,668
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	1 018 467,403	966 398,353	1 005 122,061	1 012 446,021
b- En fin de période	1 006 872,268	1 006 872,268	966 398,353	966 398,353
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	9 563	8 943	9 333	8 958
b- En fin de période	9 427	9 427	8 943	8 943
VALEUR LIQUIDATIVE	106,807	106,807	108,061	108,061
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,14%	-1,16%	1,35%	-3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2021 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% l'Actif
Actions		57 729,663	90 272,193	8,69%
SFBT	4 125	44 138,943	75 112,125	7,234%
SOTUVER	2 079	13 590,720	15 160,068	1,460%
Obligations des Sociétés		290 107,460	303 525,755	29,23%
ATL 2017-1 CA 7.55%	270	5 397,300	5 658,228	0,54%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	45 345,137	4,37%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	24 897,582	2,40%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	24 188,712	2,33%
CIL 2017 -2 - 7.95%	500	20 000,000	21 017,600	2,02%
CIL 2018-1 - 10.6%	300	17 910,600	19 370,089	1,87%
HL 2017 -3 8%	500	20 000,000	21 192,329	2,04%
HL 2018-1 8.3%	500	20 000,000	20 793,162	2,00%
TLG 2018-1 CA T+2.3%	70	2 731,960	2 857,097	0,28%
TLF 2019 A 11.4%	200	12 067,200	12 627,891	1,22%
TLF 2021-1 9.7 %	900	90 000,000	94 994,038	9,15%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	10 000,000	10 583,890	1,02%
BTA et EMPRUNT NATIONAL		417 422,616	431 801,736	41,58%
BTA		86 240,000	89 576,965	8,630%
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	3,75%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	4,88%
EMP NATIONAL		331 182,616	342,224,771	32,96%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	77 661,698	7,48%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	233 075,836	22,45%
EMP NAT T3 2021 CAT A 8,70%	3 550	31 182,616	31 487,237	3,03%
TOTAL		765 259,739	825 599,684	79,51%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des Actions	0,000	2 949,375	1 875,000	8 826,250
Revenus des titres OPCVM	0,000	2 011,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 318,728	35 056,497	4 390,367	17 996,119
Revenus des obligations privées	11 082,651	30 160,057	3 154,290	13 063,579
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	4 896,440	1 236,077	4 932,540
TOTAL	12 318,728	40 016,872	6 265,367	26 822,369

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à 212 566,526 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	97 335,918	0,00%
Disponibilités	(1)	212 566,526	104 489,330	20,47%
Total		212 566,526	201 825,248	20,47%

(1) Les disponibilités au 31-12-2021 s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en banque	212 566,526	104 489,33
Total	212 566,526	104 489,330

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	1 078,593	1 598,499	5 263,365
Intérêts sur les avoirs bancaires	0,000	2 617,648	0,000	0,000
TOTAL	0,000	3 696,241	1 598,499	5 263,365

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
AC 4	Autres Actifs	197,624	0,000
	RS sur BTA	197,624	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 660,226	4 164,929
	Frais de gestionnaire	1 146,964	1 117,796
	Frais de dépositaire	551,426	198,167
	Frais de distributeurs	4 961,836	2 848,966

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	Autres créditeurs divers	24 831,340	26 231,853
	Etat, retenue à la source	0,000	905,722
	Redevance CMF	85,577	82,230
	Charges à payer sur l'exercice	24 745,763	25 243,901

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	163 600
* Nombre de titres émis	1 636
Rachats effectués	
* Montant en nominal	115 200
* Nombre de titres rachetés	1 152
Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 s'élève à **40 473,915** dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-12-2021 est de 9 427 contre 8 943 au 31-12-2020

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2021	974 985,775	974 985,775
Souscriptions de la période	163 600,000	163 600,000
Rachats de la période	-115 200,000	-115 200,000
Autres mouvements	-16 160,710	-16 513,507
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 632,862	56 632,862
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-73 867,964	-73 867,964
- Frais de négociation de titres	-1 582,663	-1 582,663
- Régularisation des sommes non distribuables	2 657,055	2 657,055
- Sommes distribuables		-352,797
Montant fin de période au 31/12/2021	1 007 225,065	1 006 872,268

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-12-2021 s'élèvent à -352,797DT contre -8 587,422 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Somme distribuables des exercices antérieurs	-8 905,261	1,592
Résultat d'exploitation	8 599,851	-8 901,147
Régularisation du résultat d'exploitation	-47,387	312,133
Total	-352,797	-8 587,422

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>3 198,558</u>	<u>11 462,934</u>	<u>3 099,375</u>	<u>12 087,558</u>
Rémunération du gestionnaire	1 146,964	4 505,428	1 117,797	4 481,360
Rémunération du dépositaire	205,167	695,790	198,167	760,654
Rémunération des distributeurs	1 846,427	6 261,716	1 783,411	6 845,544

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	<u>5 946,005</u>	<u>23 650,328</u>	<u>7 254,203</u>	<u>28 899,323</u>
Redevance CMF	254,885	1 001,232	248,398	995,868
Services bancaires et assimilés	0,000	70,196	44,625	210,065
Abonnement des charges budgétisées	5 691,120	22 578,900	6 961,180	27 693,390

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	<u>5 691,120</u>	<u>22 578,900</u>	<u>6 961,180</u>	<u>27 693,390</u>
Taxes	94,993	376,876	65,665	261,233
Frais bancaires	22,635	89,800	28,256	112,410
Publication BO CMF	354,238	1 405,400	353,270	1 405,400
Honoraires CAC	1 709,234	6 781,200	1 704,564	6 781,200
Frais AGO et publications	893,564	3 545,119	1 194,629	4 752,546
Jetons de Présence	2 016,438	8 000,000	3 016,393	12 000,000
Alpha mena	600,042	2 380,600	598,402	2 380,600
Autres	-0,024	-0,095	0,000	0,001

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.